N° 3455 du 4 au 17 novembre 2026

l'FO militante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière


FO
FO
POUR NOS SERVICES PUBLICS
POUR NOS SALAIRES
POUR L'INDUSTRIE
POUR NOS EMPLOIS
FO
FO
FO

FO SOMMAIRE

© JPL/REA



p. 4 à 7

DR



p. 16

DR



p. 23

ACTU (pages 4 à 7)

En tous lieux, mobilisés pour nos revendications

- Emploi des jeunes, arrêts maladie : deux négociations qui démarrent.
- Assurance chômage : FO demande l'arrêt immédiat du racket de l'État sur les ressources.
- Budgets 2027 : des projets examinés sur fond d'économie en berne.
- 5 novembre : les militants FO prêts et déterminés!
- Le 5 novembre, les AESH dans la rue pour exiger un *« vrai statut »*.
- Emploi : la part des embauches en CDD toujours très haute.
- Revalorisation du Smic en janvier 2026 : illustration par ses bénéficiaires de problèmes qui perdurent.

DROIT (page 9)

- Le représentant syndical.

DOSSIER (pages 11 à 14)

- Journée nationale Travail et Handicap – 26 novembre 2026.

INTERNATIONAL (page 16)

- EU Inc, le 28e régime bientôt soumis au vote des eurodéputés.
- Irlande : le service public en grève pour de meilleurs salaires.

REPÈRES (page 17)

- Des chiffres utiles au quotidien.

NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 à 21)

- RATP : FO devient la première organisation syndicale de l'EPIC.
- Branche récupération : FO-Métaux obtient une hausse de 2,3% aux NAO.
- ArcelorMittal : avec 39,5% des voix, FO poursuit sa progression à Fos-sur-Mer.
- À La Réunion, les postiers mobilisés pour l'emploi et les salaires.
- Journée FO de l'industrie : la question centrale d'une souveraineté à regagner.

HISTOIRE (page 22)

- Le difficile combat pour une meilleure qualité de vie au travail.

PORTRAIT (page 23)

- Maéva Puech, éducatrice spécialisée : *« Il faut que les jeunes se syndiquent! »*.

inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.

PRINT PRINT IN FRANCE

Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, C. Josselin, F. Lambert.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, F. Darcillon.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal novembre 2026.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : https://www.force-ouvriere.fr



L'éditorial de Frédéric Souillot
Secrétaire général @SouillotFo sur Twitter

LE 5 NOVEMBRE, NOUS Y SOMMES!

À quelques jours de la mobilisation du 5 novembre, mobilisation à laquelle les organisations syndicales ont appelé de manière unanime, les retours que nous avons de nos unions départementales et de nos fédérations sont très positifs.

La mobilisation prend! Elle prend tout simplement parce que les attentes sont immenses chez les salariés, retraités, demandeurs d'emploi, mais aussi lycéens et étudiants qui poursuivent leur mouvement aux côtés des travailleurs.

LES ATTENTES SONT IMMENSES

Les attentes sont immenses car la question des salaires, mais aussi des pensions, est la question prioritaire. FO est le syndicat de la fiche de paye. Dans le public comme dans le privé. Le prix du carburant ne fait pas de différence, il est le même pour tous… Cela fait des mois que nous alertons sur la situation des salariés, retraités, demandeurs d'emploi… confrontés à l'envolée des prix de l'énergie, aux pertes de pouvoir d'achat, aux salaires qui stagnent, au gel du point d'indice dans la fonction publique, à la dégradation des services publics, aux restructurations, suppressions d'emplois et délocalisations qui fragilisent l'ensemble de nos industries, partout sur le territoire.

Et le projet de budget pour 2027 aggrave encore la situation en s'attaquant notamment aux plus précaires et aux malades en gelant les prestations sociales et en réduisant le rôle protecteur de la Sécurité sociale. Le gouvernement a choisi de faire payer les travailleuses et les travailleurs, les précaires, les retraités, les malades. Et la facture pèse toujours sur les mêmes!

Nous devons réussir le 5 novembre pour nous faire entendre. La confédération a préparé un cahier revendicatif détaillé sur ce sujet du pouvoir d'achat : nous demandons un coup de pouce significatif au Smic, de véritables négociations dans les branches et les entreprises, et une revalorisation du point d'indice pour les fonctionnaires. Nous demandons le retour de l'échelle mobile des salaires, pour aligner les salaires sur l'inflation. Il y a d'autres pistes à explorer : il faut agir sur les prix de l'énergie et du carburant. Pour les salariés qui n'ont pas d'autres choix que d'utiliser leur voiture pour aller travailler, on peut agir sur les primes transport et les primes carburant, que les entreprises utilisent trop peu, sur les indemnités kilométriques, les titres-restaurant… On peut aussi agir pour mettre en œuvre une véritable conditionnalité des aides publiques versées aux entreprises, des moyens pour les services publics et la relance d'une politique industrielle ambitieuse.

Le 5 novembre, les appels à la grève se multiplient, dans le public comme dans le privé. Une carte interactive est disponible sur le site de la confédération pour trouver les lieux de rassemblement et de manifestation. Les travailleurs veulent se faire entendre, faire entendre leurs revendications. Ils seront au rendez-vous!

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

EN TOUS LIEUX, MOBILISÉS P

Entre la journée de mobilisation interprofessionnelle du 5 novembre sur la base d'un appel intersyndical et l'ouverture, la veille, des négociations sur l'emploi des jeunes, entre patronat et syndicats, dans le cadre de l'agenda autonome, la première semaine de novembre affiche une actualité sociale dense. Sur fond de débats budgétaires pour 2027 déjà compliqués et qui pourraient l'être plus encore – le gouvernement invoquant une croissance économique menaçant de se situer à 0,3% ou 0,4% l'an prochain (contre les 1% prévus) pour prôner désormais des *« efforts »* supplémentaires, au-delà des 43 milliards d'euros précédemment annoncés –, les travailleurs sont inquiets mais déterminés. Ils revendiquent plus que jamais avec FO une préservation et un développement de l'emploi, une hausse des salaires, des moyens pour les services publics, entre autres pour l'école, ou encore l'engagement dans un vrai plan pour l'industrie.

Emploi des jeunes, arrêts maladie : deux négociations qui démarrent



© JPL/REA

Inscrit dans l'agenda social autonome cher à FO, le sujet de l'emploi des jeunes rentre dans le vif : la négociation interprofessionnelle s'ouvre officiellement le 4 novembre, avec une première séance permettant de fixer le calendrier des négociations et de définir les sujets abordés. *« Nous avons le plus bas taux d'emploi des jeunes de l'OCDE. Il faut redonner des perspectives aux jeunes »*, souligne Patricia Drevon, secrétaire confédérale FO. Dans cette négociation à l'initiative des interlocuteurs sociaux (patronat et syndicats), la cheffe de file pour FO souhaite *« travailler à une meilleure orientation pour les jeunes, une meilleure connaissance des métiers, notamment dans la filière industrielle, qui offre de belles progressions de carrière »*. Pour favoriser l'embauche des jeunes, FO souhaite aussi le rétablissement du mécanisme de l'Allocation de remplacement pour l'emploi (Arpe). Disparu en 2003, ce dispositif, financé par l'Unédic, permettait le départ anticipé de salariés ayant 160 trimestres de cotisation contre l'embauche de jeunes.

Arrêts maladie : une négo contrainte par une lettre de cadrage

Le 29 octobre, syndicats et patronat ont également démarré une négociation sur les arrêts maladie, à la demande du gouvernement. Avec une lettre de cadrage contraignante : le ministre du Travail, Jean-Pierre Farandou, leur demande en effet de plancher, d'ici le 19 décembre, sur une réforme permettant une économie d'un milliard d'euros sur les dépenses pour arrêts de travail dès 2027, les discussions devant porter notamment sur l'indemnisation des arrêts. Une prochaine réunion était fixée au 4 novembre. Les négociations s'étaleront jusqu'au 14 décembre. FO compte y défendre la nécessité d'une meilleure prévention et d'une action sur les conditions de travail occasionnant des arrêts de longue durée.

Ariane Dupré

Budgets 2027 : des projets exa

« L'économie est à l'arrêt », « Aujourd'hui, si on n'a pas le redressement budgétaire qu'on a mis dans le budget, on ira dans le mur », a déclaré le 30 octobre le ministre de l'Économie et des Finances, Roland Lescure, alors que les chiffres de la croissance, publiés par l'Insee, venaient de tomber. Le PIB recule de 0,1% au troisième trimestre, après avoir stagné au deuxième et reculé de 0,2% au premier. L'inflation quant à elle atteint 3,4% en octobre sur un an (3,1% en septembre). Alors que l'économie flirte avec la récession (effective quand le PIB recule sur au moins deux trimestres consécutifs), le gouvernement vise toujours à ramener le déficit public à 5% du PIB. Pour l'instant, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) a été rejeté en première lecture par les députés le 23 octobre. Le texte va au Sénat du 9 au 17 novembre. Le projet de loi de finances (PLF) est lui à l'Assemblée jusqu'au 16 novembre. Sur fond de pouvoir d'achat mal en point (la consommation des ménages a reculé de 0,5% en septembre), les travailleurs et les assurés sociaux s'inquiètent, eux, de

POUR NOS REVENDICATIONS

Assurance chômage : FO demande l'arrêt immédiat du racket de l'État sur les ressources

Après avoir privé l'Assurance chômage de 12 milliards d'euros entre 2023 et 2026 du fait de moindres compensations d'exonérations de cotisations sociales accordées aux employeurs, le gouvernement envisage de récidiver l'an prochain. Le manque à gagner pour l'Unédic serait cette fois de 2 milliards d'euros. Ce qui correspond à la totalité de l'excédent initialement attendu en 2027 par les organisations syndicales et patronales gestionnaires du régime.

Or, dans un contexte de dégradation de la conjoncture économique, les interlocuteurs sociaux ont revu à la baisse leurs prévisions financières le 21 octobre, anticipant désormais un excédent de 1,4 million d'euros l'an prochain pour le régime.

La poursuite de cette politique vis-à-vis de l'Assurance chômage maintiendrait donc les comptes du régime dans le rouge, avec un déficit à hauteur de 600 millions d'euros. Pour faire face à ses obligations, l'Unédic serait contrainte d'emprunter à nouveau sur le marché et à des taux élevés. Conséquence de ces pratiques de non-compensation par l'État, le coût total du remboursement des intérêts de ces emprunts représente environ un milliard d'euros, *« de l'argent qui ne sert ni à désendetter le régime, ni à protéger les demandeurs d'emploi »*, dénonce la confédération FO.



© MARTA NASCIMENTO/REA

Une dette supérieure à 61 milliards d'euros

L'Unédic comptait sur son excédent pour réduire sa dette, qui devrait dépasser 61 milliards d'euros fin 2026 et atteindre près de 58 milliards fin 2028. *« On en serait à 42,6 milliards d'euros en 2028 s'il n'y avait pas eu les interventions diverses et variées* [de l'État] *»*, a souligné Christophe Valentie, directeur général de l'Unédic, lors d'une conférence de presse.

FO demande *« l'arrêt immédiat du racket de l'État sur les ressources de l'Assurance chômage et exige que les excédents de l'Unédic soient consacrés au désendettement du régime, à la protection des demandeurs d'emploi et au renforcement de leurs droits »*.

Clarisse Josselin

minés sur fond d'économie en berne

dispositions qui, à court ou moyen terme, les impacteraient durement encore. Ainsi en est-il de la progression limitée à 2% des dépenses d'Assurance maladie, ou encore du gel des prestations familiales, de la désindexation de certaines pensions de base, du risque de hausse des tarifs des contrats par le maintien d'une taxe (plus d'un milliard d'euros) sur les mutuelles (rejetée par les députés), de l'effet d'une réforme du barème de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) induisant un reste à charge plus important pour nombre de personnes âgées…

Pour les travailleurs, la préoccupation du salaire

Le patronat quant à lui presse toujours le gouvernement de renoncer à ses mesures (rejetées à l'Assemblée le 22 octobre) touchant (pour moins de 4 milliards d'euros) aux allègements de cotisations (chaque année autour de 70 milliards d'euros). Elles induiraient, selon lui, une *« hausse du coût du travail »* et *« entraveraient »*, d'autant plus dans le contexte économique, les négociations salariales. Reçue au ministère du Travail le 23 octobre, FO a rappelé sa demande de *« conditionner l'ensemble des aides et exonérations fiscales accordées aux entreprises à l'ouverture obligatoire de négociations sur les salaires au niveau des branches »*. Elle a rappelé aussi la nécessité d'un retour à une échelle mobile des salaires, du dégel du point d'indice ou encore d'une hausse du Smic. Sa revalorisation, anticipée à décembre et peut-être assortie d'un coup de pouce, est évoquée par le gouvernement. Plus largement, FO demande un Smic à 80% du salaire médian, soit à 1752 euros net.

Valérie Forgeront

EN TOUS LIEUX, MOBILISÉS !

5 novembre : les militants FO prêts et déterminés!

Pour l'emploi, les salaires, les services publics, l'industrie… Tels sont les principaux thèmes de revendication de la journée de mobilisation interprofessionnelle du 5 novembre qui, ces derniers jours, en était à ses derniers préparatifs. En amont de cette journée de grève et de manifestations – à l'appel, le 1er octobre, de cinq organisations syndicales, dont FO, et désormais de toutes les organisations (les huit) –, les initiatives nombreuses traduisent déjà l'ampleur des mécontentements chez les travailleurs – actifs et retraités, salariés du privé ou du public. Sur fond d'inflation toujours plus forte (+3,4% en octobre sur un an) et qui met d'autant plus à mal le pouvoir d'achat (en recul depuis 2025), tous sont plus que jamais déterminés à faire aboutir leurs revendications. *« Le 5 au soir, l'exécutif prendra la mesure de ce que nous lui disons et expliquons depuis des mois »*, indiquait ces derniers jours le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot. La confédération FO a ainsi appelé *« l'ensemble de ses structures, de ses militants et sympathisants à rejoindre les actions qui seront décidées, y compris par la grève »*. Un appel entendu.



Pour *« la justice sociale, les services publics et notre pouvoir d'achat »*

« Le 5 novembre, les métallos se mobilisent », indiquait par exemple FO-Métaux, la fédération rappelant ses revendications sur la revalorisation des minima conventionnels, la défense des emplois et des sites, et celles d'aides conditionnées à l'emploi, d'une énergie compétitive et d'une industrie souveraine. *« Le 5 novembre, continuons de défendre la justice sociale, les services publics et notre pouvoir d'achat »*, appelait de son côté FO-DGFIP, notant que *« la colère sociale atteint un niveau rarement égalé »*, et que c'est *« la société tout entière qui subit les conséquences des politiques injustes menées par les gouvernements successifs »*. FO-Finances, FO-Justice, FEC-FO, FNEC FP-FO, FO-SPS, FO-France Travail, le syndicat FO des agents du conseil départemental de Haute-Saône, FO-Cheminots Val-de-Rance ou encore de Dordogne, le syndicat FO du Centre hospitalier Saint-Brieuc-Paimpol-Tréguier, FO-CAF de Haute-Garonne, FO-Agriculture Grand-Sud, les territoriaux du Var, FO-Groupama Rhône-Alpes-Auvergne… Les syndicats FO, fédés, UD et UL ont multiplié ces dernières semaines les appels au 5. Dans l'Aveyron, par exemple, rendez-vous était fixé à Rodez. En Gironde, à Bordeaux, Langon, Libourne. L'UL de Calais prévenait, elle, que la manif démarrerait de la place de la mairie. Dans le Cher, des rassemblements étaient annoncés en matinée à Bourges, Saint-Amand et Vierzon. En Charente-Maritime, quatre manifestations s'annonçaient : à La Rochelle, Saintes, Rochefort, Saint-Jean d'Angély et Jonzac. Plusieurs rendez-vous étaient fixés en Loire-Atlantique ou par exemple encore dans les Bouches-du-Rhône. Par la mobilisation des militants FO à porter leurs revendications, le 5 promet à l'évidence d'être massif!

Valérie Forgeront

Le 5 novembre, les AESH dans la rue pour exiger un *« vrai statut »*

Le vote par l'Assemblée nationale, le 29 octobre, en première lecture, de la proposition de loi visant à *« créer un corps de fonctionnaires de catégorie B pour les AESH »* est une première étape, estime la FNEC FP-FO. Mais le 5 novembre, toujours avec la revendication *« d'un statut avec un vrai salaire! »*, les AESH, ces personnels qui accompagnent les élèves en situation de handicap, ont encore toutes les raisons d'être dans la rue. Et toujours avec FO à leurs côtés. Les AESH (environ 140 000) revendiquent en effet un vrai statut, avec des conditions de travail et de rémunération leur permettant de vivre dignement de leur travail. *« Ce sujet, nous le portons depuis longtemps. Et nous ne nous contenterons pas d'un statut au rabais »*, prévient Maxime Sanchez pour la FNEC FP-FO.

Une journée en deux temps

Le 5 novembre, les AESH *« montent »* donc à Paris. La date de cette action nationale propre à ces personnels avait été retenue bien avant que soit fixée celle de la mobilisation interprofessionnelle. C'est donc une journée en deux temps que vont vivre les AESH, en grande majorité des femmes. Le matin, un rassemblement est ainsi prévu à midi au ministère de l'Éducation nationale, pour porter les revendications. Puis les militants rejoindront le cortège de la manifestation interprofessionnelle. *« Les AESH, avec leurs revendications, ont toute leur place dans cette mobilisation interprofessionnelle. Mais il fallait marquer leur spécificité avec ce premier rassemblement »*, souligne Maxime Sanchez.

Chloé Bouvier

POUR NOS REVENDICATIONS

Revalorisation du Smic en janvier 2026 : illustration par ses bénéficiaires de problèmes qui perdurent

Qui sont les bénéficiaires de la revalorisation du Smic (+1,2%) en janvier 2026? Dans une récente étude, la Dares (ministère du Travail) caractérise ces salariés du secteur privé non agricole. La hausse du Smic a concerné 11,8% d'entre eux (2,1 millions), contre 12,4% lors de la précédente revalorisation en novembre 2024. En recul, la proportion de salariés concernés retrouve donc son niveau de 2021 (12%), après les pics historiques de janvier 2023 (17,3%) et 2024 (14,6%). Selon les conventions collectives, jusqu'à 62% de salariés (ainsi dans la restauration rapide) ont été concernés par la revalorisation. Pour autant – signe de grilles comptant moins qu'auparavant de premiers niveaux sous le Smic –, la proportion des bénéficiaires de la revalorisation de janvier 2026 – comparée à la situation en novembre 2024 – diminue dans dix-sept des vingt-deux regroupements de branches couvrant 70% des salariés. Elle n'augmente que dans cinq regroupements.



© KERMALO/REA

Toujours l'inégalité salariale

Plus largement, près d'un quart des salariés concernés par cette revalorisation du Smic (21,9%) travaillent dans des TPE et 9,5% dans des entreprises de dix salariés et plus. Quelle que soit la taille de l'entreprise, les femmes sont surreprésentées (59,6%, soit 1,3 million) dans l'ensemble des bénéficiaires de la revalorisation. Ce qui souligne une nouvelle fois leurs salaires faibles et l'inégalité salariale. Les salariés à temps partiel quant à eux sont 25,6% à avoir bénéficié de la revalorisation, une proportion près de trois fois supérieure à celle des salariés à temps complet.

V. F.

Emploi : la part des embauches en CDD toujours très haute

Signe d'une situation de l'emploi compliquée et cela dans un contexte d'emploi précaire toujours massif, les embauches en CDD au deuxième trimestre 2026, en ralentissement (+0,8% après +1,2%), tiennent toujours une place prépondérante dans le mouvement général de main-d'œuvre. Les CDD représentent en effet 85,5% des embauches, +3,1% en un an. Publiée en octobre, une étude de la Dares (services du ministère du Travail) souligne ainsi cette domination du CDD, tandis que les embauches en CDI poursuivent leur repli avec -0,9%, après +1,5% au trimestre précédent. Et 5,2% de moins sur un an. On note *« une poursuite de la hausse de la part de CDD dans les embauches »*, résume la Dares.

Les licenciements économiques en hausse

Côté fin de contrats, le nombre de fins de CDD augmente, avec +0,9%, après +0,8% et +2,7% sur un an, tandis que les fins de CDI se replient, à -0,6% après +0,3%, et -2,7% sur un an. Cela est dû essentiellement aux moindres démissions (-4,4% sur un an) et ruptures conventionnelles (-10,1%). À noter qu'au deuxième trimestre, les licenciements économiques de CDI augmentent de 2,3% après une baisse de 5% au premier trimestre 2026. Quant aux CDD de moins d'un mois, arrivés à terme, ils sont 3,5% de plus sur un an.

V. F.

Du 15 novembre au 15 décembre 2026

Donnez de la force à vos droits, votez AFOC !



Le matériel de vote arrive dans les boîtes aux lettres. Que vous choisissiez le vote par Internet ou par correspondance, chaque voix compte pour donner à l'AFOC la représentativité nécessaire pour porter vos demandes et difficultés auprès des bailleurs sociaux.

Vous vous demandez si ce vote vous concerne et pourquoi votre bulletin est crucial?

Si vous êtes locataire du parc HLM, vous allez être appelé à voter directement pour vos représentants AFOC afin qu'ils puissent siéger au conseil d'administration (CA) de votre organisme bailleur et ainsi représenter vos intérêts.

Vous pouvez voter, au choix, selon deux modalités :

En ligne : munissez-vous de vos identifiants personnalisés reçus par courrier, connectez-vous au portail sécurisé et sélectionnez la liste de candidats AFOC.

Par correspondance : insérez le bulletin de la liste de candidats AFOC dans l'enveloppe T fournie (sans rien écrire ni raturer) et postez-la sans l'affranchir.

Si vous n'êtes pas locataire HLM, vous ne serez donc pas appelé à voter.

Pour autant, l'AFOC agit en faveur du logement au sens large et vous accompagne au quotidien afin, notamment, de résoudre vos litiges avec un propriétaire, un syndic de copropriété ou un promoteur (restitution du dépôt de garantie, charges indues, litiges de copropriété, etc.). Sa force repose sur la mobilisation de tous.

Inciter à voter AFOC aux élections HLM, c'est permettre de faire peser les droits des occupants face aux lobbies immobiliers, mais également auprès des pouvoirs publics.

Donner de la force à l'AFOC, c'est renforcer un contre-pouvoir collectif capable de protéger tous les occupants, quel que soit leur statut.

Pour un logement décent, des charges maîtrisées et des locataires respectés :

DU 15 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE, JE VOTE ET JE FAIS VOTER AFOC!

https://www.afoc-logement.net



Le représentant syndical

Un syndicat représentatif peut désigner comme représentant syndical (RS) au comité social d'établissement un salarié autre que le délégué syndical (DS), dès lors que l'entreprise comporte au moins 300 salariés, peu important que l'établissement en question n'atteigne pas, lui, ce seuil.

Dans une entreprise d'au moins 300 salariés, à la suite de l'élection d'un comité social d'établissement (CSEE), un syndicat désigne en tant que représentant syndical (RS) au comité un salarié autre que son délégué syndical (DS).

L'employeur conteste la désignation au motif que l'établissement comportant moins de 300 salariés, seul le DS pouvait être désigné RS au CSEE. Il saisit le tribunal judiciaire afin de faire annuler la désignation.

Le tribunal judiciaire déboute l'employeur en maintenant la désignation. Il juge que le seuil de 300 salariés, permettant à un syndicat représentatif de désigner un salarié autre que le DS en tant que RS au CSEE, s'apprécie au niveau de l'entreprise et non de l'établissement concerné. Le tribunal relève que l'entreprise comporte au moins 300 salariés, le syndicat pouvait donc désigner qui il souhaitait comme RS au CSEE.

L'employeur forme alors un pourvoi en cassation.

La Cour de cassation, dans un arrêt du 4 mars 2026 (Cass. soc., 4-3-26, n°25-17467) confirme le jugement rendu en premier ressort. Elle énonce qu' *« il résulte des articles L. 2143-22 et L. 2314-2 du Code du travail, que le délégué syndical n'est de droit représentant syndical au comité social et économique que dans les entreprises de moins de trois cents salariés et dans les établissements appartenant à ces entreprises »*.

CE QUE DIT LA LOI

Selon l'article L. 2143-22, *« dans les entreprises de moins de trois cents salariés et dans les établissements appartenant à ces entreprises, le délégué syndical est, de droit, représentant syndical au comité social et économique »*.

Selon l'article L. 2314-2, *« sous réserve des dispositions applicables dans les entreprises de moins de trois cents salariés, prévues à l'article L. 2143-22, chaque organisation syndicale représentative dans l'entreprise ou l'établissement peut désigner un représentant syndical au comité »*.

Le pourvoi est donc rejeté.

Ainsi pour la Haute cour, si une entreprise comporte un ou plusieurs établissements distincts, le RS au CSEE peut être une autre personne que le DS du syndicat représentatif, dès lors que l'entreprise, dans sa globalité, comporte au moins 300 salariés. La Cour de cassation décline ainsi la règle de désignation d'un RS au CSE, au CSEE.

Cet arrêt donne ainsi davantage de visibilité au syndicat en lui permettant d'être représenté par un nombre plus important de salariés. **Secteur juridique**

Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique



La Macif vous accompagne pour favoriser votre autonomie

À la Macif, nous accompagnons nos sociétaires à travers des solutions adaptées à leurs besoins particuliers.

Pour cela, la Macif propose :

- de recevoir la documentation Macif en caractères agrandis, en braille ou en CD audio;
- de communiquer avec nos services en langue des signes française (LSF), en Langue française Parlée Complétée (LfPC), Tchat;
- d'assurer votre fauteuil sans surcoût dans le cadre du contrat Habitation « Résidence principale »;
- de protéger votre chien guide ou d'assistance avec le contrat Chiens Guides.

La Macif s'engage pour offrir le maximum d'autonomie à ceux qui en ont le plus besoin.

MACIF

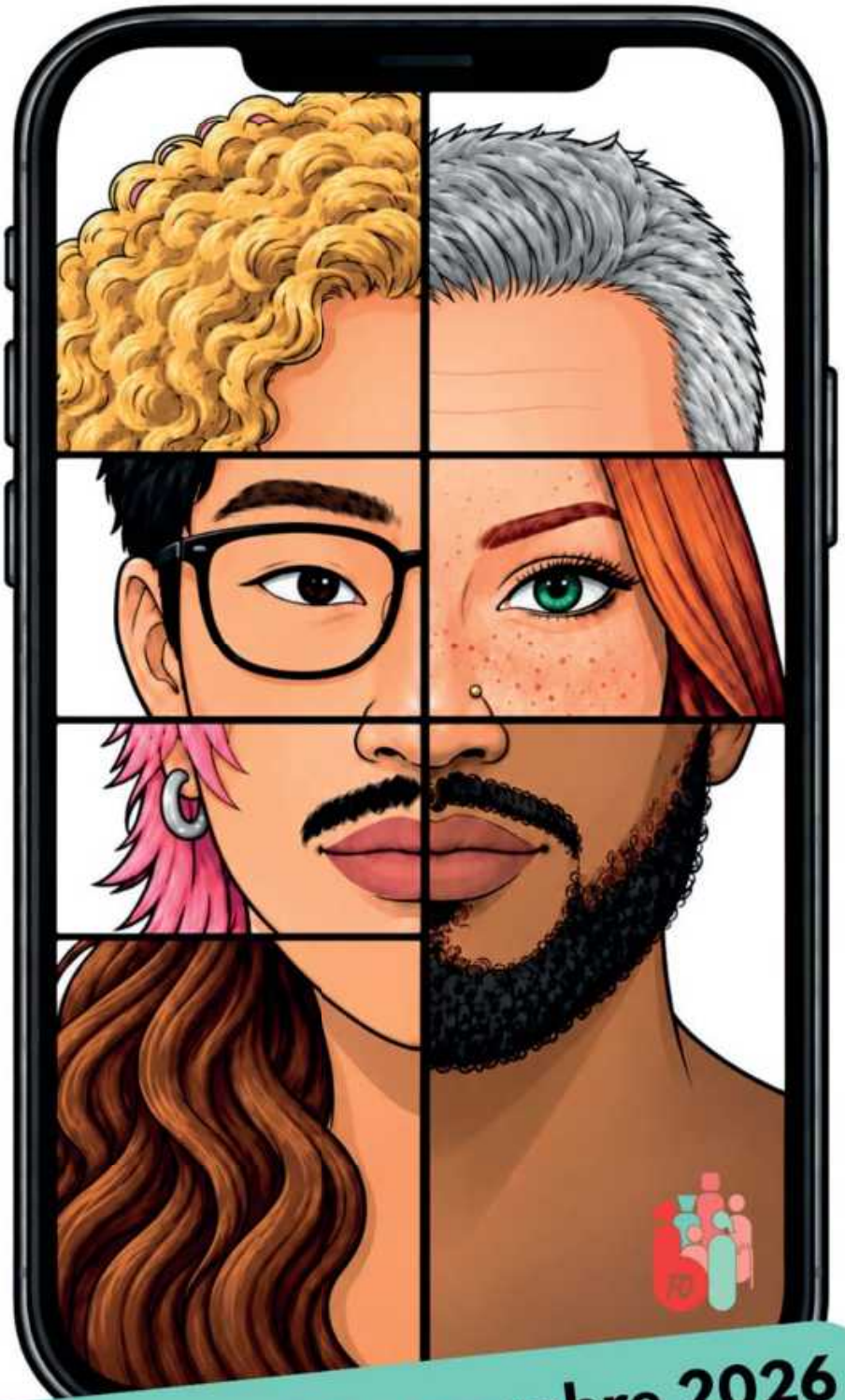
La Macif, c'est vous.

Les garanties sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.

Crédit photo : Shutterstock.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

JOURNÉE



ÉGALITÉ - DISCRIMINATIONS

1 **Mercredi 25 novembre 2026**

FO

©Force Ouvrière 2026 - réalisée en partie avec l'IA

JOURNÉE NATIONALE TRAVAIL E

En 2025, bien que 1,4 million de travailleurs handicapés soient en emploi (en légère progression chaque année), le handicap demeure la première cause de saisine du Défenseur des droits pour discrimination, principalement sur l'emploi. De plus, le taux de chômage des personnes en situation de handicap est supérieur à celui de l'ensemble de la population (11,5% contre 7,7%).

Ces chiffres soulignent l'importance de poursuivre nos efforts pour améliorer l'accès et le maintien en emploi des travailleurs handicapés. C'est dans cette dynamique que s'inscrit notre prochaine Journée nationale Travail et Handicap, qui se tiendra le 26 novembre prochain à la confédération.

Cette journée rassemble l'ensemble du réseau des référents handicap FO de nos unions départementales et fédérations professionnelles, ainsi que nos représentants en Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), en Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) (formation des personnes handicapées) ou en Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (PRITH). Ce rassemblement, rendez-vous incontournable pour l'ensemble de nos mandatés, illustre l'engagement de la confédération et constitue un outil essentiel pour leur permettre d'agir au quotidien.

Force Ouvrière se réjouit de pouvoir compter sur un réseau de 173 référents handicap d'unions départementales (y compris dans les territoires d'outre-mer) et des fédérations professionnelles. Ce dernier constitue un levier primordial pour faire avancer nos revendications et faire progresser la situation des personnes handicapées au regard de l'emploi, que ce soit par la négociation collective ou encore par la défense individuelle des salariés.

Elle s'articulera autour de deux thématiques principales : « Accès à l'emploi par la formation professionnelle » et « Dégradation des conditions de travail et prévention du handicap ».

Ces deux tables rondes réuniront des experts institutionnels, des acteurs de terrain et des représentants syndicaux, afin de croiser les regards et de partager des expériences concrètes. Un temps d'échange sera également consacré aux participants afin de leur permettre de poser leurs questions, de partager leurs expériences et d'enrichir les réflexions.

Cette journée est organisée en partenariat avec l'Agefiph. Christian Ploton, président de l'Agefiph, ainsi que Marine Neuville, directrice du FIPHFP, interviendront en début de matinée pour présenter leurs actions respectives sur ces sujets.

Au lendemain de cette journée, le secteur handicap organise une formation spécifique pour les camarades des territoires ultramarins afin d'approfondir leurs connaissances et de renforcer leurs compétences. En effet, pour FO la problématique du handicap ne s'arrête pas aux frontières de l'Hexagone.

« Travailler à l'égalité pour ceux qui vivent avec une différence » : telle est notre boussole, qui guide notre action au quotidien.

Conférence nationale du handicap : seize engagements

Par ailleurs, la Conférence nationale du handicap (CNH) s'est tenue le 4 septembre dernier. Elle affiche seize engagements déclinés en soixante-cinq mesures avec une ambition : *« Passer d'une société inclusive à une société pleinement accessible. »* Pour FO, les difficultés persistantes rencontrées par les personnes en situation de handicap montrent que la société n'est pas encore pleinement inclusive et accessible. Se pose également la question



© STEPHANE AUDRAS/REA

T HANDICAP – 26 NOVEMBRE 2026



© STEPHANE AUDRAS/REA

des moyens humains, techniques et financiers adéquats face à cet enjeu. Par ailleurs, FO regrette la faible place accordée aux questions syndicales. Qu'en est-il de l'accessibilité aux droits syndicaux pour les personnes concernées? La confédération suivra la progression de cette feuille de route en participant aux réunions du comité de suivi mis en place à l'issue de cette CNH 2026.

SEEPH et Duoday

Pour ses trente ans, la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) se déroulera du lundi 16 au dimanche 22 novembre 2026 et portera sur le thème : « Démystifier, simplifier, accompagner. L'emploi pour toutes et tous ». Organisée conjointement par l'Agefiph, le FIPHFP et LADAPT, elle a pour objectif de sensibiliser au handicap en milieu professionnel et faciliter les rencontres entre les employeurs et les demandeurs d'emploi en situation de handicap.

Tout au long de cette semaine, plusieurs rendez-vous seront organisés autour des enjeux liés à l'emploi des personnes handicapées, ainsi que des évènements pour favoriser la rencontre entre les entreprises et des demandeurs d'emploi handicapés (HandiMouv'Emploi par exemple).

À l'occasion de cette semaine se tiendra également, le jeudi 19 novembre, le Duoday, évènement qui consiste à accueillir une personne en situation de handicap en duo avec un professionnel volontaire. Cette journée permet de changer le regard et de dépasser les idées préconçues sur le handicap. Pour FO, le Duoday n'est pas qu'une question d'affichage, c'est une opportunité pour faire des rencontres qui peuvent déboucher sur des emplois durables. La confédération s'y inscrit depuis 2019.

Secteur de l'égalité, du handicap et des discriminations

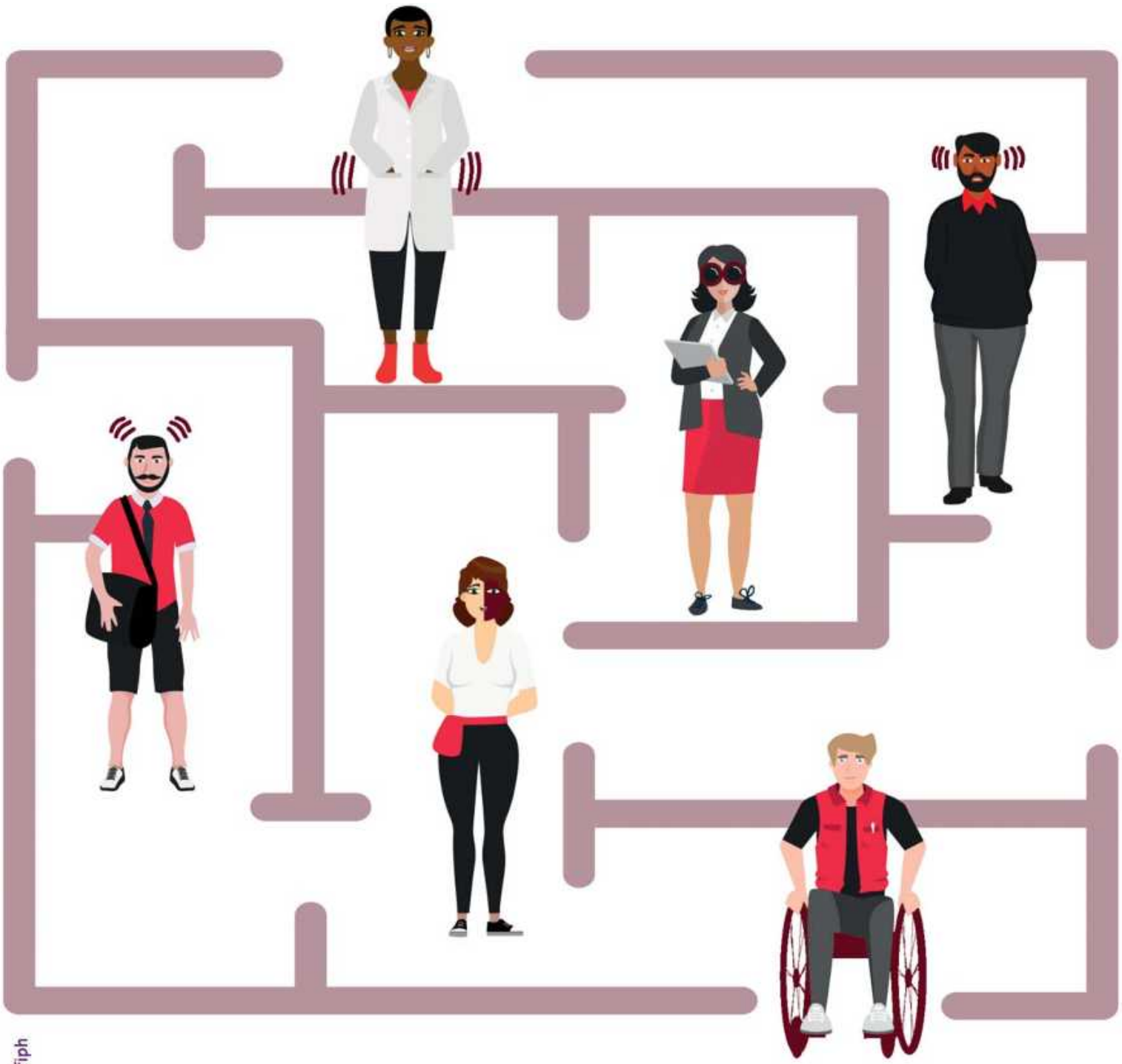


© RICHARD DAMORET/REA

FO

JOURNÉE NATIONALE TRAVAIL ET HANDICAP

26 NOVEMBRE 2026 – PARIS



Travailler à l'égalité

POUR CEUX QUI VIVENT

avec une différence

EN PARTENARIAT AVEC agefiph

ÉLECTIONS FONCTION PUBLIQUE
MY STORE FO EST À VOS CÔTÉS !

FONCTIONS PUBLIQUES

ADHÉRER À FO C'EST :

PROFITEZ
DE VOTRE INTER COS - MY STORE FO
RÉSERVÉ À
TOUS LES ADHÉRENTS

Grâce à **My Store FO**, bénéficiez de tarifs préférentiels et d'avantages auprès de nos partenaires.

- Commandes groupées
- Voyages
- Billetterie
- Accords

Et bien d'autres...

À DISPOSITION DE TOUS LES FONCTIONNAIRES

TANT POUR LES ÉLECTIONS QU'APRÈS !!!



INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT SUR

MyStoreFO.fr

À vos bons plans !

COMPRIS DANS VOTRE CARTE !

EU Inc, le 28e régime bientôt soumis au vote des eurodéputés

Le projet de texte visant à simplifier la création d'entreprise en Europe pourrait permettre de déroger aux principes du dialogue social et d'enregistrer une entreprise dans le pays où les normes du travail sont les moins protectrices. Les syndicats européens sont mobilisés.

« *Nous avons fait reculer la directive Bolkestein hier, nous ferons reculer le 28e régime demain!* », a lancé Branislav Rugani, secrétaire confédéral du secteur Europe et International, au cours d'un rassemblement organisé le 20 octobre à Strasbourg devant le Parlement européen. Quelques centaines de personnes, dont des militants FO, et des représentants de syndicats, notamment grecs, italiens ou belges, répondaient à l'appel de la Confédération européenne des syndicats (CES) pour manifester leur opposition au 28e régime.



DR

Officiellement baptisé « Eu Inc » ce projet de nouveau statut permettrait à des entreprises de se créer en 48 heures, sans capital social et grâce à des procédures numériques simplifiées. Mais il permettrait aussi à ces structures d'opter pour un enregistrement dans le pays d'immatriculation doté du droit du travail le moins protecteur pour les salariés (quel que soit l'endroit où ceux-ci travaillent), de proposer des options d'achat d'actions en lieu et place d'un salaire ou d'un contrat de travail, et d'accélérer les procédures de liquidation desdites entreprises sans réel recours pour les travailleurs remerciés.

La CES en lutte pour les droits des travailleurs

Le Conseil de l'Union européenne a validé le texte en lui apportant certaines modifications. Selon la CES, la protection des travailleurs par la négociation collective et les règles de démocratie au travail y ont été amoindries. Le texte est actuellement débattu au sein de la commission des affaires juridiques du Parlement européen. Si ses membres parviennent à un accord, il pourrait être soumis au vote le 12 novembre prochain.

Pour Esther Lynch, secrétaire générale de la CES, *« si l'intention est réellement d'aider les start-up, plutôt que de saper le modèle social européen, alors les députés européens doivent se battre pour obtenir de véritables garanties en faveur des droits des travailleuses et travailleurs, ainsi que pour ce dont les start-up ont réellement besoin, à savoir des investissements. »*

Sandra Déraillot

Irlande : le service public en grève pour de meilleurs salaires

Quelque 7,75% d'augmentation sur trente mois, cela ne suffit pas expliquent les travailleurs irlandais des services publics. Ils se mobilisent depuis la mi-octobre, inquiets de la baisse de leur pouvoir d'achat. Trois cent mille d'entre eux, soignants, pompiers, enseignants, agents du ministère de la Justice ou des collectivités locales ont cessé le travail (ou observé une grève du zèle) le 14 octobre. Ils ont ainsi obtenu l'ouverture de négociations entre les organisations syndicales et celles représentant les employeurs, sous l'égide d'un médiateur indépendant. Dans les jours précédant la mobilisation, une campagne de Forsa, le plus grand syndicat du service public irlandais, avait permis de convaincre 5 000 agents supplémentaires de se syndiquer.

La demande de 8,75% au minimum

Mais la nouvelle convention soumise aux agents des services publics le 2 novembre ne les satisfait pas. *« Cette proposition ne tient pas suffisamment compte de l'augmentation du coût de la vie »*, a souligné Kevin Callinan, le secrétaire général de Forsa. Les syndicats attendent au moins 8,75% d'augmentation. Ainsi que la garantie d'une augmentation plus importante pour les plus bas salaires, telle qu'elle existait dans la précédente convention, échue en juin dernier. Les discussions se poursuivent, mais une deuxième journée de grève est programmée pour le 12 novembre.

S. D.



Des chiffres utiles au quotidien…

Ce qui change

Alors que se profile l'hiver (la trêve hivernale sur les expulsions locatives a démarré au 1er novembre), le prix repère de vente de gaz augmente de 6,6% en novembre (après +6,3% en octobre et +5,6% en septembre). Cela revient à 12 euros en moyenne en plus sur la facture des ménages concernés, indique la commission de régulation de l'énergie. Sur l'année, la facture va gonfler de 11% (soit 135 euros en plus, en moyenne) selon la CRE, *« si la situation reste à peu près stable d'ici la fin de l'année »*. Côté électricité, la *« saisonnalité »* version hiver arrive (onze millions de clients concernés), soit une réorganisation des heures creuses (huit heures moins chères) jusqu'au 31 mars. Elles peuvent être toutes regroupées la nuit (avec au moins cinq heures consécutives) ou pour trois d'entre elles fixées en journée (avec un maximum de trois heures consécutives).

V. F.

SMIC SALAIRE

12,31 € Le Smic a augmenté de 2,41% au 1er juin 2026, il est ainsi porté à 1 867,02 euros brut par mois. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,29 euro, passant de 12,02 euros à 12,31 euros.

SÉCURITÉ SOCIALE

4 005 € Le plafond mensuel de la Sécurité sociale est de 4 005 euros (plafond annuel de 48 060 euros) depuis le 1er janvier 2026 contre 3 925 euros en 2025. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales, ainsi que des prestations de Sécurité sociale.

ALLOCATIONS FAMILIALES

152,25 €	Pour 2 enfants à charge (plafond).
347,32 €	Pour 3 enfants à charge (plafond).
542,39 €	Pour 4 enfants à charge (plafond).
195,07 €	Par enfant en plus à charge.
76,13 €	Majoration maximale pour les enfants de 18 ans et plus.

CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE), données provisoires

+0,4%	en octobre 2026 (-0,3% en septembre 2026).
+3,4%	en octobre 2026 sur un an (+3,1% en septembre 2026).

En octobre 2026, les prix à la consommation augmentent de 0,4% sur un mois et de 3,4% sur un an.

% COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

9,2%	**CSG** (impôt) – 9,2 % depuis le 1er janvier 2018 et sur 98,25 % du salaire brut depuis le 1er janvier 2012.
0,5%	**CRDS** (impôt) – 0,5 % depuis le 1er février 1996 et sur 98,25 % du salaire depuis le 1er janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

6,90 %	Assurance vieillesse.
0,40 %	Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

3,15 %	Tranche 1.
8,64 %	Tranche 2.
0,024%	Apec.
0,14%	CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1er janvier 2019.

0,86%	Tranche 1.
1,08 %	Tranche 2.

FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1er juillet 2023

4,92 € (brut) **Valeur du point**.

5 907,34 € (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.

1 801,74 € (brut mensuel) **Minimum de traitement** – Pour un indice majoré inférieur à 380, peut s'ajouter, depuis le 1er juin 2026, une indemnité différentielle de 65,28 euros mensuels brut, maximum.

11,10% Retenue pour pension.

9,2 %	**CSG** (impôt) 9,2 % de 98,25 % du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.
0,5 %	**RDS** (impôt) 0,5 % de 98,25 % du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20 % du traitement indiciaire. **Taux de cotisation :** 5 % employeur et 5 % fonctionnaire.

RATP : FO devient la première organisation syndicale de l'EPIC

Les salariés de la régie historique, devenue EPIC et récemment ouverte à la concurrence, ont porté FO en tête des élections professionnelles, couronnant des années de travail de terrain qui ont su consolider la confiance.

L'éclosion est spectaculaire : en moins de dix ans, FO est passée d'une absence de représentativité au poste de première organisation syndicale de l'EPIC RATP. Au sein de la maison mère de la régie des transports parisiens, FO-Groupe RATP totalise désormais 37,8% des suffrages (contre 27,6% en 2021 et environ 7% en 2018), devançant très nettement les autres organisations.



© KARIM RIALAH/REA

Au vu du travail accompli ces cinq dernières années, le secrétaire général du jeune syndicat – créé en 2021 pour regrouper des militants FO, UNSA, SUD et RS-RATP – est fier mais pas surpris. *« Je suis très heureux du résultat, qui récompense un travail de terrain, de présence auprès des salariés*, avance Laurent Djebali. *On arrive en tête avec presque 2000 voix d'avance, alors qu'en 2021 on avait 1000 voix de retard sur la CGT. Ça montre la dimension qu'a prise FO-Groupe RATP dans l'entreprise ces dernières années. »*

« Le juste équilibre entre le dialogue et la contestation »

La recette du succès est simple selon Jean-Christophe Delprat, secrétaire fédéral chargé de la RATP à la fédération des transports et de la logistique FO-UNCP: *« Trouver le juste équilibre entre le dialogue et la contestation. Pour les Jeux olympiques par exemple, on a mené de belles négociations, qui avaient fait l'objet d'un petit bras de fer avant. Savoir manier les deux, c'est ce qui a marqué le mandat. »* Une stratégie gagnante si l'on en croit les chiffres, qui suggèrent que FO – tout en ralliant des électeurs auparavant sympathisants d'autres syndicats – a su convaincre aussi d'anciens abstentionnistes. Cette année, la participation au scrutin s'établit en effet à 68,23%, contre 57,87% il y a quatre ans.

« On se plaint souvent qu'on perd des agents, qu'ils se désintéressent de la politique syndicale de leur entreprise, souligne Laurent Djebali. *Cette participation montre au contraire l'attachement des salariés à l'EPIC RATP, ainsi que l'inquiétude qu'ils ont face à l'ouverture à la concurrence. »* Avoir su remobiliser les travailleurs est en soi une grande fierté. D'autant plus que FO réalise cette fois une percée dans l'encadrement, notamment chez les agents de maîtrise. Comme le résume Jean-Christophe Delprat, *« on a su accompagner les collègues dans des secteurs où FO était auparavant peu implantée ».*

Fanny Darcillon

Branche récupération : FO-Métaux obtient une hausse de 2,3% aux NAO

Un accord daté du 24 septembre accorde aux salariés de la branche des industries et commerces de la récupération une augmentation générale de 2,3%, pour tous les niveaux de la grille, à compter du 1er janvier 2027. Le texte, signé par les six syndicats de la branche, comprend aussi une clause de revoyure en cas de revalorisation à venir du Smic, lorsque cette évolution réduit de manière significative l'écart avec les minima conventionnels.

88 euros d'écart minimum avec le Smic

« Ça a été dur », admet Nathalie Capart, secrétaire fédérale chez FO-Métaux, chargée de la branche. Par principe, la militante revendique toujours le maintien d'un écart de 80 à 90 euros entre le Smic et le premier niveau de la grille, pour éviter que ce dernier ne soit rattrapé à chaque hausse du salaire minimum. Elle a donc demandé, et obtenu, une augmentation générale de 2,3%, permettant un premier niveau à 1954,36 euros brut, soit 88 euros au-dessus du Smic.

Elle a aussi négocié la reconduction jusqu'à fin décembre de la prime carburant de 30 euros par mois et une hausse de 8% du panier-repas, qui passe ainsi à 7,40 euros.

La branche de la récupération regroupe quelque 27000 salariés chargés de la collecte, du tri, du traitement et de la valorisation des déchets pour en faire de nouvelles matières premières.

Clarisse Josselin

ArcelorMittal : avec 39,5% des voix, FO poursuit sa progression à Fos-sur-Mer

FO a confirmé le 16 octobre sa première place chez ArcelorMittal à Fos-sur-Mer, dans les Bouches-du-Rhône, en remportant 39,5% des voix aux élections CSE, pour un taux de participation de 86%. Le syndicat réussit aussi une percée historique chez les cadres, en décrochant l'un des six sièges à pourvoir.

En remportant 39,56% des voix, FO confirme sa première place chez ArcelorMittal à Fos-sur-Mer, dans les Bouches-du-Rhône, et améliore son score de plus de quatre points par rapport au précédent scrutin, en 2022. Le taux de participation atteint 86% sur un site qui compte plus de 2300 salariés. Au total, FO décroche 10 des 25 sièges de titulaires à pourvoir et 10 sièges de suppléants, face à trois autres organisations syndicales.

« Nous sommes la seule organisation à avoir progressé », souligne David Thourey, délégué central FO pour ArcelorMittal Méditerranée, qui regroupe les sites de Fos-sur-Mer et de Saint-Chély-d'Apcher en Lozère. Sur ce dernier site, FO a obtenu 18,75% des voix et décroché 2 sièges.

Les raisons du succès? *« La proximité avec le terrain et les salariés »*, explique-t-il, grâce à une équipe de militants engagés. *« C'est comme ça qu'on arrive à fidéliser et à avoir de vraies discussions, à expliquer les accords »*, ajoute-t-il. FO a aussi redynamisé le CSE, les actions sociales et culturelles…

FO, un syndicat incontournable

Dans le détail, le syndicat dispose à Fos-sur-Mer de 4 sièges sur 9 dans le premier collège et de 5 sièges sur 10 dans le deuxième collège. Pour la première fois, FO remporte aussi un siège chez les cadres, sur les six sièges à pourvoir. *« C'est historique. Depuis que je suis arrivé en 2010, jamais FO n'a décroché un siège chez les cadres. Deux camarades se sont investis pendant quatre ans. C'est une population qui grandit, même dans l'industrie, et c'est important de se développer dans ce collège »*, se félicite le militant.

À l'échelle d'ArcelorMittal Méditerranée, FO remporte 37,75% des voix, soit trois points de plus qu'en 2022. Le syndicat a ainsi connu une progression ininterrompue depuis 2014, où l'organisation ne représentait alors que 13% des voix à Fos-sur-Mer et 16% chez ArcelorMittal Méditerranée.

Ces bons résultats rendent FO incontournable dans les négociations avec la direction. *« Désormais beaucoup d'accords se négocient à l'échelle de l'entreprise et non de l'établissement, c'est donc important d'être la première organisation avec un gros score. Pour signer, les autres syndicats sont obligés de se mettre à trois pour atteindre les 50% de représentativité »*, explique David Thourey.

Clarisse Josselin



© FRED MARVAUX/REA

À La Réunion, les postiers mobilisés pour l'emploi et les salaires

À l'occasion de la venue de Marie-Ange Debon, la P-DG de La Poste, le 22 octobre à La Réunion, les syndicats de postiers ont lancé une mobilisation afin de dénoncer les difficultés des personnels. À l'initiative d'une intersyndicale (comptant FO Com), une grève et un rassemblement ont ainsi eu lieu au parc des expositions de Saint-Denis, où la P-DG était attendue pour une réunion avec les managers. Les syndicats fustigent, entre autres, l'insuffisance des effectifs sur l'île et des conditions de travail dégradées : *« Il y a des postes vacants qui ne sont pas comblés dans les bureaux de poste. Nous demandons des embauches. En cas d'absence d'un postier, certaines tournées ne sont pas assurées. C'est totalement anormal »*, dénonce Philippe Chérubin, secrétaire du syndicat FO Com de La Réunion.

Revalorisation de la prime pour vie chère

L'intersyndicale compte aussi se faire entendre lors des prochaines NAO de La Poste, qui auront lieu début 2027. Elle souhaite notamment une augmentation de la prime pour vie chère à La Réunion. Son montant actuel (300 euros brut par mois) *« est insuffisant par rapport à l'inflation et au coût de la vie, très cher ici. Nous voulons une revalorisation »*, défend Philippe Chérubin. Malgré sa demande, l'intersyndicale n'a pas été reçue par la P-DG de La Poste le 22 octobre. Elle envisage donc de se mobiliser à nouveau.

Ariane Dupré

JOURNÉE FO D

LA QUESTION CENTRALE D'UN

La désindustrialisation, qui est allée en s'amplifiant depuis quarante ans en France, chacun ne peut que la constater et pointer les paramètres qui ont conduit à une perte d'implantations et d'emplois sur le territoire. Reste désormais à reconstruire, afin que le pays retrouve sa souveraineté industrielle. Organisée le 8 octobre à Paris au siège de la confédération, la première « Journée FO de l'Industrie », qui a rassemblé 250 participants, s'est penchée tant sur les causes du détricotage industriel que sur les voies permettant une réindustrialisation. Panorama des échanges sur ces thèmes entre militants et invités lors des débats et tables rondes.

La désindustrialisation, un choix politique assumé

L'expression de *« choix assumé »* quant à la désindustrialisation de la France, selon les mots de Frédéric Souillot, secrétaire général de FO, a fait consensus parmi les intervenants de la première Journée FO de l'industrie. *« Oui on a voulu le mouvement de désindustrialisation, qui a été pire chez nous que chez nos voisins et particulièrement après 2008. Le poids de l'industrie est descendu à 10% du PIB en France, ça ne s'est pas fait tout seul »*, a reconnu le ministre délégué chargé de l'Industrie, Sébastien Martin, rappelant que cette désindustrialisation s'était traduite par la perte d'un million d'emplois industriels entre 2005 et 2015. Le secteur représente aujourd'hui 2,2 millions de salariés, dont 1,5 million dans la métallurgie.

Pour Valentin Rodriguez, secrétaire général de la fédération FO-Métaux, le secteur de l'automobile en donne, hélas, la meilleure illustration. *« L'usine de Renault Flins et celle de Poissy représentaient près de 50000 emplois dans les années 1970. C'est au moins autant que tout le groupe Renault aujourd'hui »*, a-t-il expliqué. Entre le début des années 2000 et 2020, 100000 emplois ont encore été supprimés dans ce secteur. *« C'est dû à des choix économiques et politiques de délocalisation. C'est une perte considérable d'emplois et de richesses pour le pays. Car derrière il y a des salaires, de la cotisation, de la protection sociale, de l'aménagement du territoire et des services publics »*, a-t-il ajouté. Le militant, comme d'autres intervenants lors de cette journée, voit là l'influence, dans les années 1980, de *« courants de pensée qui estimaient qu'on n'avait plus besoin de l'industrie, qu'il fallait faire fabriquer à l'extérieur dans des pays à bas coût »*.

Des choix ont alors été faits en France de *« délocaliser en mettant les sites en concurrence avec l'Espagne, l'Italie, les pays de l'Est »*, mais ce n'est pas une fatalité. *« On est convaincus qu'on peut faire les choses autrement. Renault le fait aujourd'hui avec la R5. Ils ont trouvé des voies de passage pour être malgré tout compétitifs »*, a assuré Valentin Rodriguez.

Des salons de la délocalisation organisés dans les années 1990

Éric Trappier, président de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM), a aussi rappelé les *« mauvais choix »* faits par certains chefs d'entreprise, comme chez Alcatel qui a décidé, au début des années 2000, d'envoyer le *« hardware »* en Chine et de garder uniquement les services en France. *« Ça ne marche pas comme ça aujourd'hui. On s'aperçoit que l'intelligence est jusque dans le composant »*, a-t-il ajouté.

Pour Olivier Lluansi, professeur au Cnam et auteur, avec un collectif, du *Manifeste pour une renaissance industrielle*, *« on a choisi la désindustrialisation en 1975 avec le choc pétrolier. Et on a expliqué à la France que la trajectoire était désormais de devenir une économie de services, que l'industrie était pour les pays à bas coût. C'est juste faux. La Suisse a 20% d'industrie manufacturière dans sa création de richesses. »*

Sébastien Martin a même rappelé que des salons de la délocalisation étaient organisés dans les années 1990 pour accompagner les entreprises dans l'implantation de leurs ateliers en Afrique du Nord ou en Asie. Mais le ministre constate aujourd'hui un changement, une prise de conscience. *« De 2018 à 2024 on a recréé entre 130000 et 180000 emplois, on arrête la spirale violente de la désindustrialisation »*, espère-t-il.

Clarisse Josselin



© FÉDÉRATION FO MÉTAUX

E L'INDUSTRIE : E SOUVERAINETÉ À REGAGNER



© FÉDÉRATION FO MÉTAUX

Réindustrialiser, un impératif qui ne peut attendre

Comment reconstruire la souveraineté industrielle de la France? La question récurrente de la réindustrialisation, protéiforme, fut au cœur des débats et des tables rondes qui ont ponctué la Journée FO de l'industrie. Et pour cause, cette problématique englobe celle des compétences, de l'orientation et de la formation des jeunes, de la lutte contre une concurrence internationale déloyale – notamment chinoise –, basée sur le dumping social, de la transition écologique, de l'amélioration de la chaîne de décisions (État et strates territoriales) et plus largement de la planification rationnelle des politiques publiques en faveur de l'industrie… Il faut, entre autres, *« une harmonisation sociale et fiscale en Europe et se concentrer aussi là où on est bons »*, indiquait le président de l'UIMM (Union des industries et métiers de la métallurgie), Éric Trappier, évoquant *« l'aéronautique qui reste un enjeu majeur »,* et soulevant un problème : *« comment l'Europe protège l'industrie »*. Sous-entendu, pas assez. Il estimait ainsi *« dommage que la majorité des pays en Europe achètent des avions de combat américains »*. *« Pourquoi l'Europe ne protège pas ses industries, ses emplois? Elle n'a pas été créée pour ça mais les choses sont en train de changer »*, indiquait quant à lui le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot. *« L'industrie du cognac (70 000 emplois), c'est l'exemple de ce qu'il faudrait faire. On arrive à la protéger et à la promouvoir »*, lançait Laurent Rescanières (FGTA-FO).

« Reconstruire, ensemble »

« Il faut garder des politiques de temps long pour l'industrie », assurait le ministre délégué chargé de l'Industrie, citant le plan d'électrification *« pour sortir de la dépendance »* des énergies fossiles. Plus que tout, analysait Sébastien Martin, *« il faut qu'on arrête de s'en remettre à l'idée qu'on n'est pas capables »* de réindustrialiser. *« Il faut mieux hiérarchiser les priorités »*, analysait pour sa part Thomas Grjebine, haut-commissaire au Plan, pointant la décision de normes *« qui ont beaucoup fragilisé l'Europe »*. Réindustrialiser, c'est *« reconstruire, ensemble et dans nos territoires. Par exemple, tenir compte des CESER qui réunissent notamment le monde syndical et patronal »*, appuyait Jérôme Capdevielle (UD FO des Pyrénées-Orientales). Dans ce département, indiquait-il, *« on travaille sur la manière de mettre l'industrie au service du changement climatique. Syndicalement, il faut qu'on s'investisse dans cette question. Qu'on soit force de proposition. C'est pour l'aménagement du territoire »*.

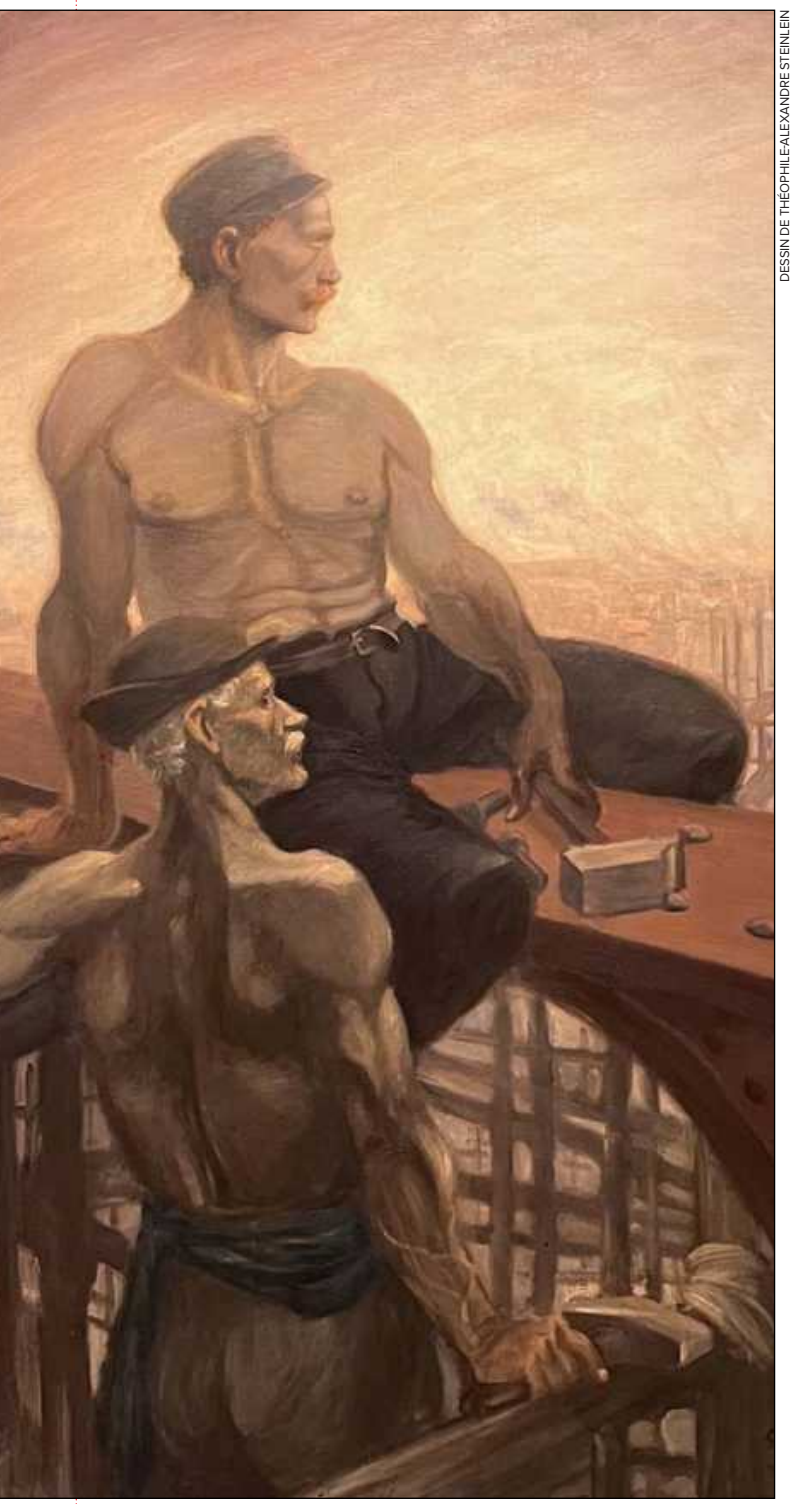
Il serait judicieux aussi de créer *« des spécialités de filières associées à des territoires »*, estimait Bertrand Pancher, ancien député de la Meuse. *« Le delta potentiel de réindustrialisation, c'est dans les entreprises existantes »*, entre autres, analysait Olivier Liuansi, professeur au Cnam et qui a porté le *Manifeste citoyen pour une renaissance industrielle*.

La projection dans l'avenir, soit l'emploi des jeunes, était aussi au cœur des débats. *« Dans le cadre de l'agenda social, on parle du modèle productif de demain. »* Cela induit *« de parler des reconversions professionnelles, de la formation… »*, soulignait le secrétaire général de FO. Pour Benjamin Castel, directeur général adjoint du groupe Bigard, plutôt que de devoir recourir à de la main-d'œuvre étrangère, il faut *« donner à nos jeunes l'envie de travailler dans nos entreprises ». « L'industrie, c'est aussi des emplois qualifiés. Les mieux rémunérés tirent les autres vers le haut »*, rappelait Annelore Coury, directrice générale de l'Apec. Preuve que les métiers industriels peuvent être attractifs. Reste à le comprendre et à le faire savoir aux jeunes lors de leur orientation.

Valérie Forgeront

Le difficile combat pour une meilleure qualité de vie au travail

L'amélioration des conditions de vie des travailleurs dans les ateliers, les usines, les bureaux a toujours été à la base des revendications des syndicats partout dans le monde et dès le XIXe siècle.



DESSIN DE THÉOPHILE-ALEXANDRE STEINLEIN

Non sans humour, le regretté Henri Salvador chantait *« le travail c'est la santé, ne rien faire c'est la conserver »*. Avec la révolution industrielle et l'apparition du prolétariat, le travail reste une corvée pénible et parfois dangereuse. Dès l'origine, la jeune CGT se bat d'ailleurs sur trois fronts : la baisse des heures de travail, l'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail. Zola, dans *Germinal*, l'a bien décrit. Les mineurs étaient de véritables forçats au courage inimaginable. Et que dire de métiers exercés dans des conditions physiques tout aussi difficiles : les métallos dans les fonderies, les ouvriers à la chaîne dans l'automobile, les femmes dans les usines de conserverie de poisson… Et cela sans parler de la pression des contremaîtres et autres petits chefs sur ces salariés. En 1910, à l'instauration d'une retraite à 65 ans via un système de capitalisation, Léon Jouhaux parle de la retraite des morts. En effet, l'espérance de vie des prolétaires ne dépassait guère les 60 ans. Bref, pour gagner sa vie il fallait risquer de la perdre à petit feu, ou d'un coup de grisou !

Le concept de qualité de vie au travail

Le concept de qualité de vie au travail/QVT apparaît dans les années 1950 chez l'universitaire britannique Éric Trist du Tavistock Institute de Londres. Il est, avec les syndicats, l'un des premiers à dénoncer le taylorisme qui entraîne, d'après ses études, monotonie, déqualification, sentiment d'aliénation, cela induisant une baisse de la productivité. Une déshumanisation bien représentée dans le film *Les Temps modernes* de Charlie Chaplin.

Dans les années 1960, les chercheurs américains Abraham Maslow et Douglas McGregor définissent la QVT : intégrité physique, psychique, développement du dialogue social, équilibre entre vie au travail et vie hors du travail. Cette problématique, qui n'apparaît en France que très tardivement, se concrétisera dans l'Accord national interprofessionnel du 19 juin 2013, qui définit la QVT : les conditions dans lesquelles les salariés exercent leur travail et leur capacité à s'exprimer et à agir sur le contenu de celui-ci déterminent la perception de la qualité de vie au travail qui en résulte. La loi Rebsamen du 17 août 2015, contestée par FO, ne fera pas de la QVT un thème à part entière, le diluant avec celui de l'égalité professionnelle hommes/femmes. La QVT deviendra plus tard la QVCT, la qualité de vie et des conditions de travail, par un nouvel ANI (du 9 décembre 2020), notamment approuvé par FO. ANI transposé ensuite dans la loi (loi du 2 août 2021). La QVCT est une obligation légale depuis le 31 mars 2022. Dans le cadre du dialogue social, la négociation QVCT est obligatoire dans les entreprises d'au moins cinquante salariés.

Christophe Chiclet

Maéva Puech, éducatrice spécialisée : « Il faut que les jeunes se syndiquent! »

À 26 ans, Maéva Puech, éducatrice spécialisée, est aussi militante FO chez Sésame Autisme Occitanie Est. Dans cette association où les problèmes de droit du travail sont nombreux, elle œuvre à défendre les salariés dans les établissements du Gard. Elle envisage par ailleurs aussi de monter une section FO Jeunes dans ce département.


DR

Elle a l'accent chantant et un enthousiasme débordant. À tout juste 26 ans, Maéva Puech, éducatrice spécialisée, est déjà engagée dans le syndicalisme. Adhérente à FO depuis 2022, elle est depuis 2025 représentante syndicale de proximité chez Sésame Autisme Occitanie Est, une association qui accueille des adultes présentant des troubles autistiques sévères. Aux côtés des délégués FO, la jeune militante siège au CSE de l'association pour les établissements du Gard. *« J'y apprends beaucoup de choses. En ce moment, on aimerait ouvrir des négociations sur l'organisation du temps de travail. Les salariés préféreraient travailler trois jours par semaine en effectuant des journées de douze heures. On va essayer de mettre ce sujet sur la table. »* Née à Marseille, gardoise d'adoption, Maéva a toujours eu la fibre sociale. Après un bac techno en sciences et technologies de la santé et du social (ST2S), elle a obtenu son diplôme d'éducatrice spécialisée à l'issue d'un parcours d'apprentissage au sein d'un foyer d'accueil médicalisé de Sésame à Saint-Jean-du-Gard, avant d'y être embauchée en CDI en 2023. Très tôt, confrontée à des soucis avec cet employeur, elle s'est tournée vers les équipes FO : *« Lorsque j'étais en apprentissage, j'étais payée moins que d'autres apprentis. Sésame oubliait de me payer les frais de repas et de déplacement. J'en ai parlé aux élus FO qui m'ont aidée à obtenir les indemnités manquantes »*, explique la jeune femme. De là est venue naturellement son adhésion à FO, qu'elle considère *« un peu comme une grande famille »*.

Adepte du syndicalisme de proximité

« J'aime accompagner les salariés au quotidien. J'apprécie qu'ils viennent me voir, par exemple parce qu'ils ne comprennent pas leur fiche de paie ou lorsqu'ils rencontrent des difficultés. J'essaie de leur donner les meilleures réponses possibles ». Maéva est adepte du syndicalisme de proximité. Après un long combat, en janvier dernier, FO, deuxième organisation syndicale chez Sésame dans le Gard, a obtenu que l'association, affiliée de longue date à la MSA (en raison de l'existence d'un ESAT en zone rurale), bascule vers la CARSAT, donc vers l'Assurance retraite. Les élus FO ont désormais lancé une action en justice afin que cette affiliation au régime général soit rétroactive sur l'ensemble de la carrière des salariés. *« On a aussi constaté des anomalies, voire des périodes de travail manquantes dans les relevés de carrière. Il y a des actions aux prud'hommes. J'accompagne les salariés pour monter leur dossier »*, indique la militante. Maéva a aussi à cœur le développement de la syndicalisation chez les jeunes. Le 16 septembre, elle a ainsi participé à la journée nationale FO Jeunes à Marseille et envisage de monter une section FO Jeunes dans le Gard. *« Se rencontrer entre jeunes militants redonne beaucoup d'énergie. Même issus de secteurs différents, nous rencontrons les mêmes problèmes. J'aimerais bien monter une section jeunes pour continuer à partager nos expériences. Beaucoup d'entre eux craignent des représailles de leur employeur s'ils se syndiquent. Il faut lever ce frein! »*

Ariane Dupré

MOVEMBER

UNE MOUSTACHE POUR ATTIRER LE REGARD SUR LA PRÉVENTION DE LA SANTÉ MASCULINE.

AVEC FO

BRISONS LES TABOUS !

